

Lignes directrices pour les membres de comité concernant l'évaluation d'une demande d'infrastructure de recherche de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) associée à une demande de subvention de renforcement de l'innovation (RI) du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) de cinq ans

Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) – Volet 2

La Fondation canadienne pour l'innovation participe au Programme d'ICC afin d'encourager les partenariats entre les collèges et le secteur privé favorisant ainsi l'innovation dans les entreprises à l'échelle locale, régionale et nationale. Cette initiative conjointe offre aux collèges l'occasion d'acquérir l'infrastructure nécessaire pour ses professeurs-chercheurs afin d'entreprendre les projets concurrentiels et novateurs de recherche appliquée et de développement technologique décrits dans leur demande de subvention d'ICC-RI. Elle permet aux collèges de faire une demande de financement combinée pour couvrir à la fois les coûts de recherche ([subvention d'ICC-RI](#)) et de l'infrastructure de recherche ([Fonds collège-industrie pour l'innovation – volet 2](#)) dans un secteur précis d'importance stratégique pour l'établissement.

Lignes directrices pour l'évaluation d'une demande de subvention d'ICC-RI incluant une demande FCII

Le comité de sélection du programme d'ICC procédera à l'évaluation de la demande de subvention d'ICC-RI de cinq ans en fonction des critères de la subvention d'ICC-RI. Le comité évaluera dans un premier temps la composante d'ICC-RI de cinq ans de la demande combinée afin de s'assurer qu'elle rencontre les normes d'excellence du programme ICC-RI et par la suite, évaluera la composante FCI. Veuillez noter que si la demande d'ICC-RI de cinq ans ne rencontre pas les normes d'excellence du programme d'ICC et n'est pas recommandée pour un financement par le comité, la FCI ne financera pas non plus la demande d'infrastructure.

Le processus d'évaluation du FCII est fondé sur les trois critères suivants qui reflètent les objectifs du fonds :

- Contribuer à l'innovation dans les entreprises;
- Renforcer la capacité de recherche appliquée et de développement technologique des collèges;
- Générer des retombées pour le Canada.

Comme les critères d'évaluation du Programme d'ICC-RI recoupent certains critères du FCII, l'évaluation de la composante FCI est limitée à quatre facteurs d'évaluation reflétant les critères ci-dessus. Ces quatre facteurs d'évaluation se traduisent en quatre sections de la proposition: **(1) Besoin en infrastructure; (2) pérennité de l'infrastructure; (3) l'équipe et (4) les retombées pour le Canada.** Chacune des sections de la proposition FCI comprend un nombre d'aspects que les candidats doivent aborder.

Comme pour toutes les demandes d'ICC-RI, les membres du comité doivent lire toutes les demandes dont ils sont responsables tout en tenant compte des rapports d'examineurs, assigner des cotes aux demandes selon les 3 critères d'évaluation du programme d'ICC en utilisant la grille ICC et préparer des commentaires préliminaires avant la rencontre du comité.

Pour chaque demande incluant une composante FCI, les membres de comité doivent également fournir avant la rencontre des commentaires préliminaires globaux et une cote globale sur l'ensemble des critères d'évaluation (c'est-à-dire, Besoin en infrastructure; pérennité de l'infrastructure; l'équipe et les retombées pour le Canada) en utilisant l'échelle d'évaluation suivante:

3 – Excellent : Excellent pour tous les aspects

2 – Satisfaisant : au moins satisfaisant pour tous les aspects

1 – Partiellement satisfaisant : satisfaisant pour quelques aspects

0 – Insatisfaisant : insatisfait pour la majorité des aspects

Les membres de comités devront également se pencher sur l'adéquation de l'infrastructure FCI demandée dans le cadre des projets de recherche appliquée et de développement technologique proposés. Les cotes et les commentaires préliminaires des membres qui sont désignés lecteurs guideront les discussions du comité.

De plus, nous demandons au comité:

- d'identifier les articles qui ne sont pas alignés avec les activités de recherche appliquée et de développement technologique proposés dans la demande d'ICC-RI, ou ceux qui ne sont pas justifiés de façon adéquate. Si de tels articles sont présents, le comité devra clairement les identifier et recommander leur retrait du budget. Ceci mènera alors à une recommandation de financement partiel.
- de formuler, s'il y a lieu, des commentaires sur le caractère approprié des travaux mineurs de construction ou rénovation pour loger l'infrastructure.

Pour chaque demande, le comité devra remplir un rapport écrit en utilisant le formulaire 141a qui reflète le consensus et la recommandation de financement du comité.

Après la rencontre, les recommandations du comité de sélection du Programme d'ICC concernant la composante FCI sont acheminées au conseil d'administration de la FCI qui rend une décision définitive. Ce dernier prendra alors les décisions de financement (mi-mars) après que le CRSNG ait décidé du financement des demandes d'ICC-RI de cinq ans. Veuillez noter que les recommandations et les commentaires du comité sur la composante FCI pourraient être envoyés au gouvernement provincial impliqué si l'établissement demandeur en fait la demande officielle au CRSNG. Suivant les approbations de financement, le CRSNG fournira aux établissements demandeurs les commentaires des examinateurs et du comité selon leur processus habituel.

La FCI et le CRSNG souhaite remercier tous les membres du comité ICC pour leur appui. Leur contribution est essentielle afin de maintenir l'intégrité du processus d'évaluation et d'assurer les normes d'évaluation du CRSNG et de la FCI.